



Mission régionale d'autorité environnementale

Nouvelle-Aquitaine

**Avis de la Mission régionale d'autorité environnementale
de la région Nouvelle-Aquitaine
sur le projet de modification simplifiée n°2
du plan local d'urbanisme de Mauzé-sur-le-Mignon (Deux-Sèvres)**

n°MRAe 2018ANA29

dossier PP-2017-5846

Préambule.

Il est rappelé ici que, pour tous les plans, programmes ou schémas soumis à évaluation environnementale ou à étude d'impact, une « autorité environnementale » désignée par la réglementation doit donner son avis sur la qualité de l'évaluation environnementale, ainsi que sur la prise en compte de l'environnement dans le dossier qui lui a été soumis.

En application du décret n° 2016-519 du 28 avril 2016, l'autorité environnementale est, dans le cas présent, la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD).

Conformément au règlement intérieur du CGEDD et à la décision du 14 juin 2016 de la MRAe Nouvelle-Aquitaine, cet avis d'autorité environnementale a été rendu le 8 mars 2018 par délégation de la commission collégiale de la MRAe Nouvelle-Aquitaine à Frédéric DUPIN.

Le délégataire cité ci-dessus atteste qu'aucun intérêt particulier ou élément dans ses activités passées ou présentes n'est de nature à mettre en cause son impartialité dans l'avis à donner sur le projet qui fait l'objet du présent avis.

La communauté d'agglomération du Niortais, dans le département des Deux-Sèvres, a décidé d'engager une procédure de modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de Mauzé-sur-le-Mignon, approuvé le 11 janvier 2013.

La modification simplifiée vise à réduire un emplacement réservé, destiné à un projet routier. Cette réduction n'est pas de nature à compromettre le projet routier, selon le dossier transmis qui comprend notamment l'avis de la maîtrise d'ouvrage, et devrait permettre l'extension d'une entreprise voisine.

L'Autorité environnementale considère que le projet de modification simplifiée n°2, qui lui a été transmis le 18 décembre 2017 pour avis, n'appelle pas d'observation particulière.

Pour la MRAe Nouvelle-Aquitaine,
son Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'FD', written over a horizontal line.

Frédéric DUPIN